



# Baie-Saint-Paul

VILLE D'ART ET DE PATRIMOINE

## RÉSUMÉ

ÉTUDE D'IDENTIFICATION ET  
DE CARACTÉRISATION DES  
PAYSAGES BAIE-SAINT-PAULOIS

## REMERCIEMENTS

Le présent document a bénéficié du soutien de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, dont les partenaires sont :

- › La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
- › Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;
- › Le Bureau de la Capitale-Nationale;
- › Le ministère de la Culture et des Communications;
- › Le ministère des Transports du Québec;
- › Le CLD de la Côte-de-Beaupré;
- › Le CLD de la MRC de Charlevoix;
- › Le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;
- › La MRC de la Côte-de-Beaupré;
- › La MRC de Charlevoix;
- › La MRC de Charlevoix-Est;
- › Tourisme Charlevoix.

Cette entente apporte également son soutien aux activités de la Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, une instance regroupant de nombreux organismes publics ou privés concernés par les paysages. La Table a pour mission d'informer, de sensibiliser, de concerter et d'acquérir des connaissances en matière de paysages aidant ainsi les organismes membres et leurs partenaires à prendre des décisions éclairées en matière de paysages.



›› Paysage hivernal le long du chemin de la Pointe (Unité de paysage Bas-de-la-Baie - Chemin de la Pointe).



›› Vue panoramique vers le Centre-ville le long des berges dans le secteur du Bas-de-la-Baie (Unité de paysage Bas-de-la-Baie - Chemin de la Pointe).

# LISTE DES INTERVENANTS ET DES COLLABORATEURS

## › COMITÉ DE SUIVI

<b>M. Marc Bertrand</b>	<i>Urbaniste</i>   Ville de Baie-Saint-Paul (novembre 2012 à mai 2013)
<b>M. Vincent Duquette</b>	<i>Urbaniste</i>   Ville de Baie-Saint-Paul (novembre 2012 à mai 2013)
<b>Mme Diane Lemire</b>	<i>Directrice du Service de l'urbanisme, du patrimoine et de la culture</i>   Ville de Baie-Saint-Paul (juin à décembre 2013)
<b>Mme Johanne Saint-Gelais</b>	<i>Agente de développement culturel</i>   Ville de Baie-Saint-Paul
<b>Mme Luce-Ann Tremblay</b>	<i>Communication et développement durable</i>   Ville de Baie-Saint-Paul (juin à décembre 2013)

## › HABITAT CONSULTANTS

<b>Mme Marie-Andrée Huard</b>	<i>Architecte-paysagiste, chargée de projet</i>
<b>M. Mathieu Simard</b>	<i>Architecte</i>

## › INTERVENANTS PONCTUELS

<b>M. Martin Bouchard</b>	<i>Directeur général</i>   Ville de Baie-Saint-Paul
<b>M. Jean Fortin</b>	<i>Maire</i>   Ville de Baie-Saint-Paul
<b>M. Pierre Fortin</b>	<i>Inspecteur urbanisme et environnement</i>   Ville de Baie-Saint-Paul
<b>M. Jacques L. Laliberté</b>	<i>Ingénieur forestier et régisseur des forêts</i>   Seigneurie de Beaupré
<b>Mme Christelle Lavoie</b>	<i>Directrice et archiviste du Centre d'archives régional de Charlevoix</i>
<b>Mme Sara-Pier Pépin-Labbé</b>	<i>Chargée de projet du projet Vues de Baie-Saint-Paul</i>
<b>M. O'Neil Simard</b>	<i>Inspecteur urbanisme et environnement</i>   Ville de Baie-Saint-Paul
<b>M. Rosaire Tremblay</b>	<i>Historien</i>

La Ville de Baie-Saint-Paul souhaite remercier les membres du club de photographie Corporation lumière image de Charlevoix (CLIC), monsieur Louis Laliberté, photographe, et la MRC de Charlevoix pour leur collaboration en termes de proposition et d'appréciation visuelle du paysage. Elle souhaite également remercier les citoyens et citoyennes qui ont participé aux différentes activités d'animation culturelle, de sensibilisation et de consultation citoyenne en matière de paysage identitaire.



›› Vue de la baie à partir du Rang Saint-Placide Sud (Unité de paysage Route 138-Saint-Placide).



# TABLE DES MATIÈRES

	➤	<b>REMERCIEMENTS</b>	2
	➤	<b>LISTE DES INTERVENANTS ET DES COLLABORATEURS</b>	3
1	➤	<b>INTRODUCTION</b>	5
	1.1	➤ CONTEXTE	5
	1.2	➤ CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	5
2	➤	<b>MÉTHODOLOGIE</b>	5
	2.1	➤ DÉMARCHE D'INVENTAIRE DU MILIEU	5
3	➤	<b>PRINCIPALES COMPOSANTES ET CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE BAIE-SAINT-PAUL</b>	6
	3.1	➤ UNITÉS DE PAYSAGE	6
	3.2	➤ DÉTERMINATION DES POINTS DE VUE, DES LIEUX ET DES PAYSAGES D'INTÉRÊT	7
	3.2.1	➤ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES POINTS DE VUE, LIEUX ET PAYSAGES D'INTÉRÊT	9
4	➤	<b>ANALYSES ET RECOMMANDATIONS</b>	10
	4.1	➤ ÉVALUATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE	10
	4.2	➤ RECOMMANDATIONS ET MOYENS D'INTERVENTION	11
	4.2.1	➤ SENSIBILISATION	12
	4.3	➤ MOYENS D'INTERVENTION PAR UNITÉ DE PAYSAGE	13
	4.3.1	➤ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS	14
5	➤	<b>RÉFÉRENCES</b>	27



➤➤ Vue vers l'île aux Coudres et le fleuve Saint-Laurent à partir du Rang Saint-Antoine Nord (Unité de paysage Côte-Saint-Antoine).



## 1 > INTRODUCTION

*Entreprendre de travailler le paysage c'est contribuer à l'amélioration du milieu de vie des citoyens et contribuer à l'expression de la fierté et au sentiment d'appartenance de sa population. C'est aussi mettre en valeur, protéger et stimuler la vie culturelle, économique et patrimoniale de notre Ville.*

### 1.1 > CONTEXTE

Ce document constitue un résumé de l'étude d'identification et de caractérisation des paysages baie-saint-paulois que l'on peut consulter sur le site internet de la Ville de Baie-Saint-Paul au [www.baiesaintpaul.com](http://www.baiesaintpaul.com).

S'inscrivant au sein de la démarche entamée par la Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est en matière de caractérisation et d'évaluation des paysages en 2010, la Ville de Baie-Saint-Paul souhaite procéder à l'identification et à la caractérisation des paysages constitutifs de son territoire afin d'élaborer et de mettre en place les outils les plus appropriés en matière de préservation et de mise en valeur du paysage. Par cette étude, la Ville de Baie-Saint-Paul souhaite se doter de bonnes approches et de moyens visant à orienter la prise de décision en matière de paysages et de milieu visuel, une composante clé du milieu de vie de ses résidents.

### 1.2 > CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette étude a pour objet de cibler les enjeux d'ordre paysager et visuel présents sur le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul. Elle poursuit trois objectifs, soit :

- > Identifier et caractériser les paysages constituant le territoire baie-saint-paulois;
- > Répertorier les points de vue, lieux et les paysages d'intérêt;
- > Établir des moyens de protection, d'intervention ou de non-intervention et de mise en valeur des paysages visant à gérer les impacts visuels à court, moyen et long termes.

## 2 > MÉTHODOLOGIE

### 2.1 > DÉMARCHE D'INVENTAIRE DU MILIEU

L'approche méthodologique élaborée dans le cadre de l'étude d'identification et de caractérisation des paysages baie-saint-paulois s'appuie sur la poursuite des différentes activités suivantes :

- > Analyser et mettre en corrélation le contenu des études antérieures;
- > Inventorier les caractéristiques du territoire et découper celui-ci en unités de paysage;
- > Déterminer les points de vue, les lieux et les paysages d'intérêt;
- > Évaluer, sur le plan de l'attractivité et de la vulnérabilité, la qualité paysagère des unités de paysage;
- > Obtenir le pouls de la population quant aux lieux et paysages symboliques et représentatifs (paysage identitaire) pour les citoyens de Baie-Saint-Paul.

## 3 > PRINCIPALES COMPOSANTES ET CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE BAIE-SAINT-PAUL

L'une des sept municipalités que comprend la MRC de Charlevoix, la Ville de Baie-Saint-Paul occupe une superficie de 563,70 km<sup>2</sup>. Elle compte une population de quelque 7 332 habitants. Sa partie urbaine est facilement accessible grâce à la présence de routes provinciales traversant son territoire. Baie-Saint-Paul est située à un peu moins de 100 km de la ville de Québec, 350 km de la ville de Montréal et 145 km de la ville de Saguenay.

Le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul est avant tout un milieu rural, et ce, tant dans l'organisation et l'occupation de son territoire que dans son développement économique. Sur le plan du développement régional, elle constitue le principal pôle économique de la MRC de Charlevoix. Y prédominent l'agrotourisme, les services (principalement liés à l'activité touristique), l'agriculture et l'industrie forestière. Elle est aussi d'art et de patrimoine, et ces formes d'activité créatrice sont des éléments structurants de la trame urbaine, de l'économie, mais également du paysage.

La plus grande partie du territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul est occupé par la forêt. Le couvert forestier accueille une diversité d'activités de nature économique et sociale. Elle est le lieu où se pratiquent de nombreuses activités de plein air, de villégiature saisonnière, de la chasse et de la pêche. On y trouve aussi l'exploitation faunique et forestière, notamment dans l'arrière-pays et dans la Seigneurie de Beaupré, propriété du Séminaire de Québec. Alors que la zone forestière prédomine dans l'arrière-pays, la zone agricole se concentre davantage sur les plateaux avoisinant le littoral (basses terres) et bordant la vallée du Gouffre. Le périmètre d'urbanisation actuel de Baie-Saint-Paul est entouré par la zone agricole protégée, le fleuve et des secteurs à forte pente limitant le développement.

Le fleuve Saint-Laurent constitue un attrait majeur tant pour la population locale que pour les visiteurs. En effet, ce secteur regorge d'attrait assurant une fréquentation du littoral, à la fois touristique et régionale, et se veut un axe récréatif et culturel d'importance pour Baie-Saint-Paul (le boisé du Quai, la plage et Habitat 07). En plus de pouvoir compter sur l'importante masse d'eau que constitue le fleuve Saint-Laurent et qui tempère son climat, la Ville de Baie-Saint-Paul possède un réseau hydrographique important par la présence de nombreux lacs et cours d'eau.

Les différents paysages que revêt le territoire de Baie-Saint-Paul offrent un accès physique et visuel au littoral du fleuve Saint-Laurent ainsi qu'à des milieux hautement reconnus pour leur richesse naturelle. Ils s'avèrent intimement liés aux caractéristiques géomorphologiques et historiques ayant façonné le territoire d'hier (occupation agricole traditionnelle) à aujourd'hui (nouveau mode d'occupation de villégiature, développement du milieu urbain, etc.).

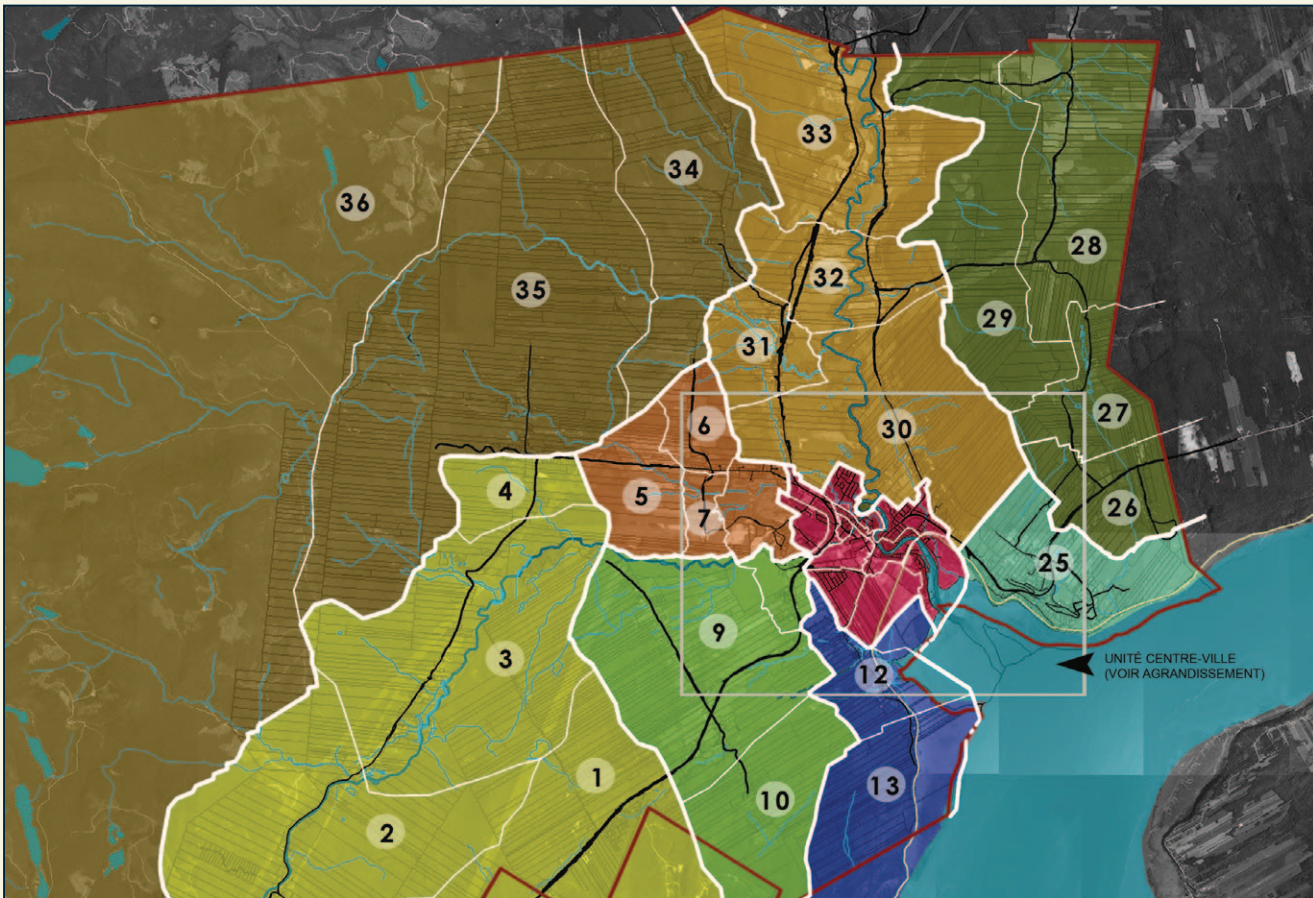
### 3.1 > UNITÉS DE PAYSAGE

Au total neuf grandes unités de paysage composent le paysage de la Ville de Baie-Saint-Paul. Ces unités de paysage correspondent à :

1. Route 138 | Saint-Placide (sous-unités 1 à 4)
2. Côte-de-Pérou | Saint-Gabriel-de-Pérou (sous-unités 5 à 8)
3. Côte Saint-Antoine (sous-unités 9 à 11)
4. Bas-de-la-Baie | Chemin de la Pointe (sous-unités 12 à 14)
5. Centre-ville (sous-unités 15 à 24)
6. Sainte-Croix | Saint-Ours | Sainte-Catherine (sous-unités 26 à 29)
7. Cap-aux-Corbeaux (sous-unité 25)
8. Vallée du Gouffre (sous-unités 30 à 33)
9. Arrière-pays | Terres du Séminaire (sous-unités 34 à 36)

L'appellation qui leur a été octroyée correspond aux lieux-dits accordés à ces secteurs et reconnus par la population. En ce sens, l'appellation renvoie à l'image et à la représentation qui lui est associée, présentes ou passées, que les citoyens en ont.

## › UNITÉS DE PAYSAGE



LÉGENDE	
	Limites municipales
	Voie ferrée
	Route
	Plan d'eau
	Identification des sous-unités
	Limites unités de paysage
	Route 138 Saint-Placide
	Côte Saint-Antoine
	Côte-de-Pérou Saint-Gabriel-de-Pérou
	Arrière-pays Terres du Séminaire
	Vallée du Gouffre
	Sainte-Croix   Saint-Ours Sainte-Catherine
	Cap-aux-Corbeaux
	Centre-ville
	Bas-de-la-Baie Chemin de la Pointe

### 3.2› DÉTERMINATION DES POINTS DE VUE, DES LIEUX ET DES PAYSAGES D'INTÉRÊT

La détermination des points de vue, des lieux et des paysages d'intérêt du territoire baie-saint-paulois a pour principal objectif de déterminer les points de vue significatifs sur le paysage interne (local) de même que vers le paysage externe (régional) au territoire et visuellement accessible. Il vise à reconnaître leur unicité et leur qualité en tant que point d'arrêt et d'observation sur les principales composantes du territoire. De plus, ces points de vue constituent également une composante des milieux de vie en tant que milieu visuel.

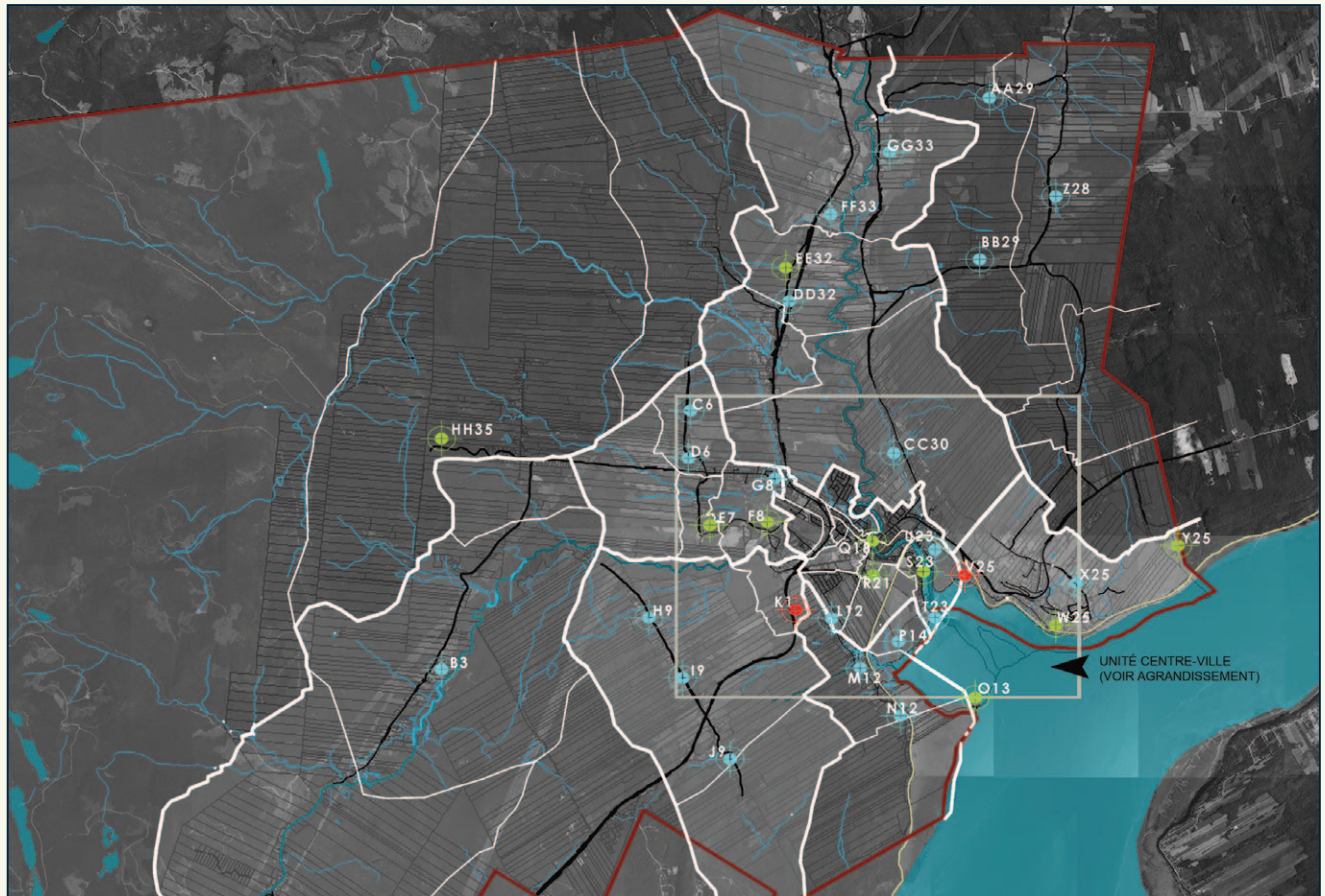
32 points de vue ont été relevés et considérés comme des lieux et paysages d'intérêt sur le territoire de Baie-Saint-Paul et se déclinent comme suit :

- › 22 points de vue sont considérés comme représentatifs du territoire baie-saint-paulois en toutes saisons;
- › 10 points de vue d'intérêt s'ajoutant en dehors de la période hivernale;
- › 2 points de vue d'intérêt reconnu.

Le type de vue correspond ni plus ni moins à la configuration du champ visuel (degré d'ouverture et profondeur). Afin de faciliter la lecture du tableau, les définitions des quatre types de points de vue d'intérêt inventoriés sont présentées ci-dessous.



## › POINTS DE VUE



### LÉGENDE

- Limites municipales
- Voie ferrée
- Route
- Plan d'eau
- 36 Identification des points de vue et paysages d'intérêts
- Limites unités de paysage
- ⊕ Points de vue d'intérêt en toutes saisons
- ⊕ Points de vue d'intérêt reconnu (belvédère)
- ⊕ Points de vue d'intérêt hors période hivernale

### Vue encadrée

Vue dont la présence d'élément vertical distinctif au premier ou second plan vient renforcer la profondeur du champ visuel. Vue définie de part et d'autre par des éléments limitant la largeur et la profondeur du champ visuel. Ce type de vue crée généralement une impression de corridor.

### Vue filtrée

Vue dont l'ouverture est extrêmement réduite en raison de la présence d'écrans partiels à l'avant-plan, mais laissant entrevoir une étendue dont la profondeur est sans limites particulières.

### Vue ouverte

Vue qui permet de découvrir une vaste étendue. L'ouverture et la profondeur du champ visuel sont relativement grandes.  
(Source : Hydro-Québec, 1993)

### Vue panoramique

Vue illimitée (360 degrés) sur l'ensemble des éléments constituant l'environnement de l'observateur. Ce type de vue ne présente pas d'obstacle à l'intérieur du champ visuel et de la profondeur de celui-ci.

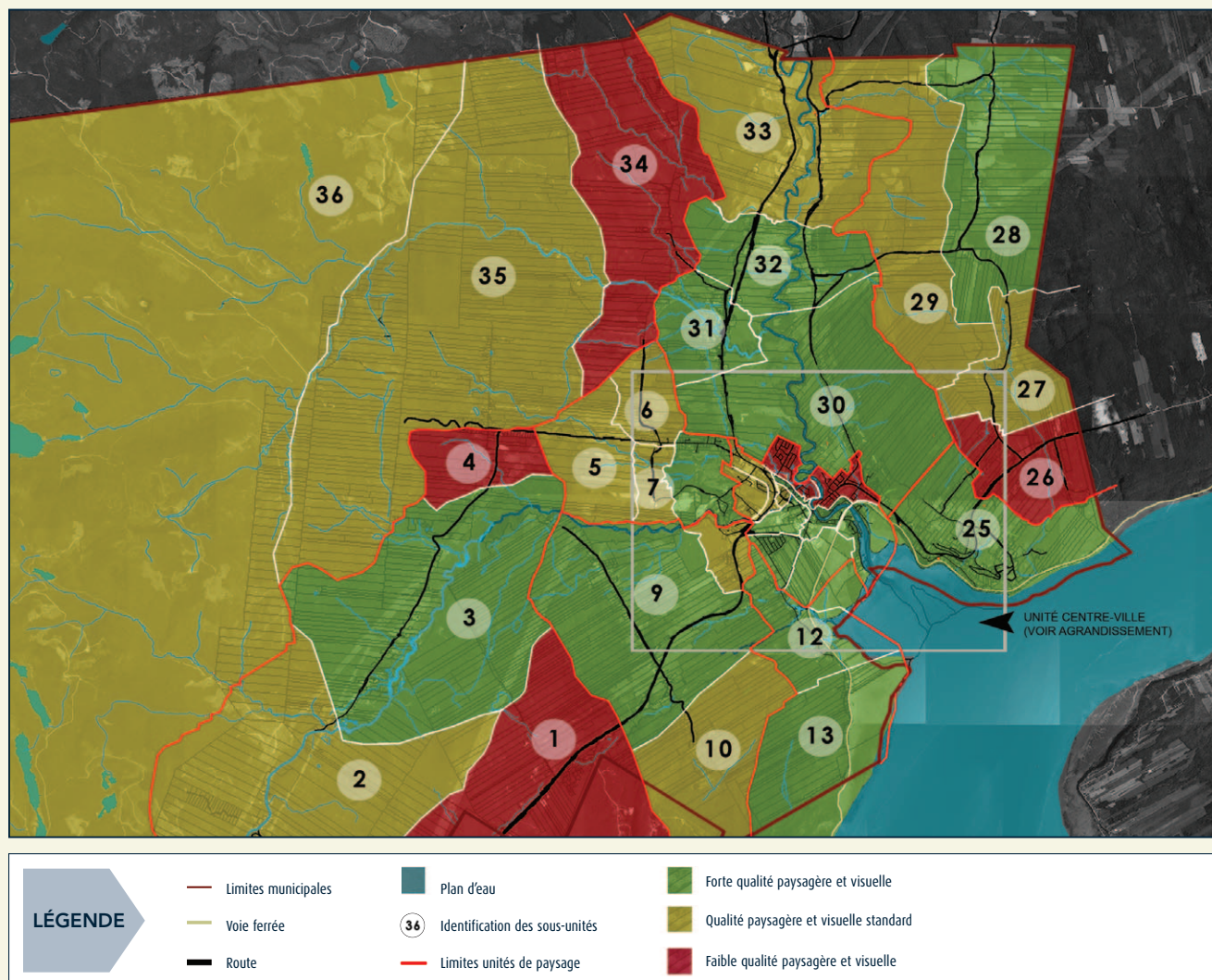
### 3.2.1 > TABLEAU RÉCAPITULATIF DES POINTS DE VUE, LIEUX ET PAYSAGES D'INTÉRÊT

IDENTIFICATION	SOUS-UNITÉS	UNITÉ DE PAYSAGE D'APPARTENANCE	TYPE DE VUE	LIEUX ET PAYSAGES D'INTÉRÊT
A	1	Route 138   Saint-Placide	Ouverte	Emprise hydro-électrique rang Saint-Placide Sud
B	3	Route 138   Saint-Placide	Ouverte	Rang Saint-Placide Sud   Vue vers le fleuve
C	6	Côte-de-Pérou   Saint-Gabriel-de-Pérou	Ouverte	Extrémité rang Saint-Gabriel-de-Pérou Nord et emprise hydro-électrique
D	6	Côte-de-Pérou   Saint-Gabriel-de-Pérou	Panoramique	Rang Saint-Gabriel-de-Pérou Nord
E	7	Côte-de-Pérou   Saint-Gabriel-de-Pérou	Panoramique	Ferme Pérou
F	8	Côte-de-Pérou   Saint-Gabriel-de-Pérou	Panoramique	Golf Le Loup et Vallée du Gouffre
G	8	Côte-de-Pérou   Saint-Gabriel-de-Pérou	Encadrée	Perspective sur le Centre-ville
H	9	Côte Saint-Antoine	Ouverte	Extrémité Saint-Antoine Nord
I	9	Côte Saint-Antoine	Panoramique	Vue vers le fleuve et l'Île-aux-Coudres
J	9	Côte Saint-Antoine	Encadrée	Vue sur le relief chemin Saint-Antoine Nord et Sud
K	10	Côte Saint-Antoine	Panoramique	Perspective sur le Centre-ville
L	12	Bas-de-la-Baie   Chemin de la Pointe	Ouverte	Relief vallonné et l'insertion de la route
M	12	Bas-de-la-Baie   Chemin de la Pointe	Panoramique	Marais et terres agricoles jusqu'au fleuve
N	12	Bas-de-la-Baie   Chemin de la Pointe	Filtrée	Vue vers le Centre-ville et les montagnes
O	13	Bas-de-la-Baie   Chemin de la Pointe	Panoramique	Extrémité du Bas-de-la-Baie
P	14	Bas-de-la-Baie   Chemin de la Pointe	Panoramique	Plage et boisé du Quai
Q	18	Centre-ville	Encadrée	Point focal sur l'église
R	21	Centre-ville	Encadrée	Allée piétonnière des PFM
S	23	Centre-ville	Ouverte	Embouchure rivière du Gouffre   Fleuve Saint-Laurent
T	23	Centre-ville	Panoramique	Rivière du Gouffre et jetée
U	23	Centre-ville	Panoramique	Battures rue Saint-Joseph
V	25	Cap-aux-Corbeaux	Panoramique	Belvédère route 362
W	25	Cap-aux-Corbeaux	Ouverte	Vieux Quai
X	25	Cap-aux-Corbeaux	Panoramique	Chemin du Cap-aux-Corbeaux Sud
Y	25	Cap-aux-Corbeaux	Filtrée	Domaine Charlevoix   Île-aux-Coudres
Z	28	Sainte-Croix   Saint-Ours   Sainte-Catherine	Panoramique	Paysage agricole et contreforts laurentiens
AA	29	Sainte-Croix   Saint-Ours   Sainte-Catherine	Encadrée	Chemin Sainte-Croix, perspective sur le parc des Grands-Jardins
BB	29	Sainte-Croix   Saint-Ours   Sainte-Catherine	Ouverte	Chemin Saint-Ours et la Vallée du Gouffre
CC	30	Sainte-Croix   Saint-Ours   Sainte-Catherine	Panoramique	Côte de la Chapelle et la Vallée du Gouffre
DD	32	Vallée du Gouffre		Vallée du Gouffre   Côte de la Chapelle
EE	32	Vallée du Gouffre	Panoramique	Vallée du Gouffre   Terrasse La Rémi
FF	33	Vallée du Gouffre	Panoramique	Vallée du Gouffre   Route 138
GG	33	Vallée du Gouffre	Encadrée	Rivière du Gouffre   Chemin Saint-Laurent
HH	35	Arrière-pays   Terres du Séminaire	Filtrée	Point haut de l'Horizon boisé



## 4 > ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

### > QUALITÉ PAYSAGÈRE EN PÉRIODE ESTIVALE



#### 4.1 > ÉVALUATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

En fonction de la description du milieu établie, il fut convenu d'évaluer la sensibilité de chacune des unités de paysage face à une intervention sur le territoire. Cette sensibilité nous renseignera sur l'impact qu'une intervention (construction, coupe forestière, changement de zonage, etc.) pourrait avoir sur le milieu visuel et d'évaluer cet impact pour chaque unité de paysage. Cette évaluation de la qualité paysagère repose sur l'analyse des éléments suivants :

- > Paysage concret référant à l'accessibilité visuelle (capacité d'absorption, importance de la visibilité);
- > Paysage visuel référant à l'intérêt visuel (harmonie, dynamique, continuité et orientation);
- > Paysage symbolique (la valeur attribuée au paysage : mise en scène, historique, symbolique et vocation).



## 4.2 > RECOMMANDATIONS ET MOYENS D'INTERVENTION

Ce dernier chapitre aborde les diverses recommandations liées à la mise en place de moyens de protection et de mise en valeur des paysages. Ces recommandations devront guider la Ville de Baie-Saint-Paul ainsi que ses partenaires quant à l'établissement de moyens de protection, de mise en valeur ou d'interventions visant à assurer la pérennité et la qualité des unités de paysage tout en assurant une évolution saine des paysages, des panoramas et des milieux de vie. À titre d'exemple, ces mesures de protection définissent les éléments naturels ou construits à préserver et à mettre en valeur, les secteurs prioritaires d'intervention tant sur le domaine public que privé, les propositions quant à l'adoption de règlements particuliers ou à l'élaboration d'une charte des paysages, etc.

Les moyens d'intervention sont divisés en trois grandes catégories, soit :

- > La sensibilisation : Une tâche revenant non seulement aux employés, mais également aux membres du conseil représentant des citoyens et des partenaires gouvernementaux tels qu'Hydro-Québec, le MTQ et les divers ministères, etc.;
- > L'aménagement;
- > La réglementation.

Ces deux derniers volets comprennent des recommandations d'ordre général, mais également spécifique par unité de paysage. Pour plus de détails concernant les recommandations générales liées à l'aménagement et la réglementation, veuillez consulter la section 4.2 du rapport.



>> Paysage hivernal en bordure du chemin du Cap-aux-Corbeaux Sud (Unité de paysage Cap-aux-Corbeaux).



>> Paysage automnal en bordure d'un lac sur les Terres du Séminaire (Unité de paysage Arrière-pays - Terres du Séminaire).

### 4.2.1 > SENSIBILISATION

La sensibilisation constitue le moyen le plus englobant et applicable à l'ensemble des unités.

#### CITOYENNE

1. L'adhésion à une charte des paysages baie-saint-paulois constitue un outil de sensibilisation et d'engagement commun à tous. La Charte vise à élaborer des objectifs, des valeurs et principes, ainsi que les engagements liés aux interventions de tous les acteurs sur le paysage. L'élaboration de cette Charte s'effectue au moyen d'un processus de concertation entre les citoyens, la Ville de Baie-Saint-Paul et les divers intervenants sur le milieu.
2. Promouvoir la participation active à l'embellissement des milieux de vie via l'adhésion au programme Les Fleurons du Québec. Ce programme de classification horticole est basé sur la reconnaissance officielle des efforts des municipalités et de leurs citoyens pour verdir leur environnement et embellir leur milieu de vie au moyen d'aménagements horticoles. De ce fait, il contribue à l'amélioration des paysages.

#### PARTENAIRES

1. Créer un comité impliquant l'ensemble des partenaires et intervenants ayant une résultante ou un intérêt en matière de paysage tels qu'Hydro-Québec, le ministère des Transports, la MRC de Charlevoix, le CLD, Tourisme Charlevoix, la Table de concertation sur les paysages, etc. Ce comité aura pour mandat d'analyser l'impact de travaux et de satisfaire les attentes de toutes les parties impliquées de manière à créer un consensus autour des interventions envisagées et de leurs impacts sur le paysage baie-saint-paulois.
2. Signature et engagement à une charte des paysages.

#### VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

1. Appliquer les politiques et valeurs mises de l'avant par la Ville de Baie-Saint-Paul au sein des différents plans d'action, plans directeurs et agenda 21 en tant que prémisses de base et obligatoire dans le processus décisionnel. En ce sens, il importe de renforcer les outils d'analyse permettant une meilleure prise de décision telle que et à titre d'exemple la grille de développement durable.
2. Lorsqu'une décision au conseil est prise à l'encontre de la proposition des services publics impliqués au sein de leurs mémoires ou des comités aviseurs tels que le CCU, Comité d'action culturelle et autres, expliquer clairement.
3. Résolution et régulation des situations problématiques : l'emploi de la dérogation mineure ne devrait en aucun cas être un outil pour régulariser des situations conflictuelles ou contourner le règlement en vigueur. La multiplication des dérogations mineures et donc, par le fait même, d'actions ne devant pas avoir lieu altère et modifie le paysage à moyen terme, générant ainsi d'autres types de problématiques.
4. Constance dans les prises de décision en matière d'aménagement.
5. Signature et engagement à une charte des paysages.
6. Réviser la vocation et l'organisation des différents comités citoyens mis sur pied aux fins de consultation afin que ceux-ci soient ancrés sur la réalité paysage et qu'ils servent également de points de référence dans les prises de décision. Actuellement, seul le CCU possède cette influence.
7. Le territoire de Baie-Saint-Paul est reconnu pour la beauté et la diversité de ses paysages. C'est un dénominateur commun à l'ensemble du territoire. Il doit devenir une prémisses de travail importante pour les différents services de la Ville.
8. L'accès au paysage et à un cadre de vie stimulant, harmonieux et attrayant doit être universel et équitable pour l'ensemble des citoyens et visiteurs. Conserver les espaces publics ou acquérir des espaces pour donner accès à tous les milieux de vie du territoire et des panoramas.
9. Embaucher une personne ressource formée et compétente ou requérir les conseils (temporaires, partiels ou temps plein selon l'avancement du dossier paysage) en matière de paysage.
10. Outiller les gens en place (fonctionnaires, CCU, etc.) afin que ceux-ci soient le plus autonomes possible en matière de prise de décision sur le paysage.
11. Établir une méthodologie et un processus de travail visant à améliorer et à faciliter la réalisation de projets dans un esprit de collaboration entre les partenaires gouvernementaux (Hydro-Québec, MTQ, etc.).

### 4.3 > MOYENS D'INTERVENTION PAR UNITÉ DE PAYSAGE

Cette dernière activité consiste à émettre des recommandations spécifiques par rapport à chacune des unités de paysage visant à consolider l'ambiance et le caractère de ces entités.

Par ailleurs, ce volet permettra de récapituler et de résumer le contenu des chapitres précédents, et ce, par unité de paysage. Chacune de ces fiches synthèses indique :

- > les points forts;
- > les points faibles;
- > les points de vue, lieux et paysages d'intérêt;
- > la qualité paysagère attribuée;
- > l'optimisation de l'appréciation paysagère saisonnière;
- > l'ambiance à renforcer ou à préserver.



>> Paysage agricole en saison des récoltes le long de Saint-Gabriel-de-Pérou Sud (Unité de paysage Côte-de-Pérou – Saint-Gabriel-de-Pérou).



>> Paysage estival le long du chemin Saint-Laurent (Unité de paysage Vallée-du-Gouffre).



>> Paysage agricole des plateaux sur le chemin Sainte-Croix (Unité de paysage Sainte-Croix – Saint-Ours – Sainte-Catherine).

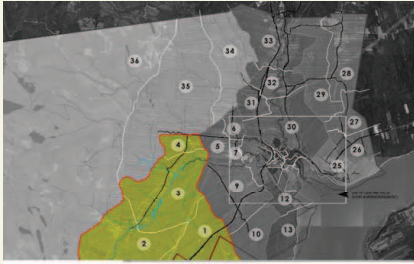


### 4.3.1 > TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS

TABLEAU SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	UNITÉ DE PAYSAGE																																						
	Route 138 Saint-Placide				Côte-de-Pérou Saint-Gabriel-de-Pérou				Côte Saint-Antoine			Bas-de-la-Baie Chemin de la Pointe			Centre-ville								Cap-aux-Corbeaux	Sainte-Croix Saint-Ours Sainte-Catherine				Vallée du Gouffre				Arrière-pays Terres du Séminaire							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36			
<b>AMÉNAGEMENT</b>																																							
Aménagement de points d'arrêt incluant aire de stationnement, aire de pique-nique, banc, ainsi qu'affiche d'identification et accommodation pour cyclistes (si opportun)		X	X															X	X		X		X	X	X		X			X	X	X	X						
Souligner la zone de transition entre les municipalités par des aménagements renforçant les éléments marquants ou distinctifs du paysage.	X																									X		X						X					
Aménager un belvédère ou un point d'observation					X																				X														
Améliorer l'accès au fleuve et aux plans d'eaux (marais, rivière, chutes) par l'aménagement de sentiers											X	X	X				X	X		X		X	X	X															
Utiliser les friches agricoles pour l'implantation de jardins communautaires											X		X																										
Établir une stratégie de verdissement avec les commerçants et les industries en rive de la route et en élaborant un projet d'aménagement global avec le MTQ (terre-pleins plantés, amélioration des carrefours, etc.).														X															X	X	X	X							
Mettre en lumière les éléments structurants et ponctuels du paysage																X	X			X		X	X																
Améliorer la visibilité des différents points d'accès possibles aux divers réseaux de sentiers																													X	X	X	X							
<b>INTERVENTIONS PAR LE VÉGÉTAL</b>																																							
Renforcer la plantation de conifères le long de la Route 138 (corridor forestier à consolider)	X																																						
Recourir à des mesures de stabilisation (végétale ou minérale) et d'amélioration des abords du rang Saint-Placide Sud			X																						X														
Mettre en place des zones tampons ou des talus végétalisés visant à camoufler les sites d'extraction, d'entreposage ou d'activités industrielles							X																						X		X	X							
Utiliser les friches agricoles pour des aménagements mettant en valeur le potentiel et le caractère de l'unité de paysage			X	X	X			X	X															X				X	X	X	X								
Planter des arbres et des arbustes afin de rythmer/camoufler ou créer des séquences dans les secteurs ayant moins d'intérêt			X			X			X					X			X	X		X		X																	
Procéder à des travaux de stabilisation des berges et des dunes												X																											
<b>MESURES INCITATIVES</b>																																							
Encourager la rénovation domiciliaire et promouvoir la coloration des bâtiments afin de mettre en valeur leurs caractéristiques architecturales et de se démarquer du paysage	X	X	X	X										X	X	X	X	X	X		X	X	X																
Encourager l'exploitation des terres agricoles et le maintien de cette activité afin de maintenir les ouvertures et l'alternance des parcelles cultivées et boisées.								X	X	X	X	X													X	X	X												
Favoriser l'appropriation citoyenne au sein des unités de paysage																										X	X	X	X	X	X	X	X						
Sensibiliser la population aux activités d'exploitation (saine gestion du territoire/nécessité) des Terres du Séminaire par l'entreprise de portes ouvertes ou d'activités de découverte.																																						X	

### 4.3.1 > TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS (SUITE)

TABLEAU SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	UNITÉ DE PAYSAGE																																							
	Route 138 Saint-Placide				Côte-de-Pérou Saint-Gabriel-de-Pérou				Côte Saint-Antoine			Bas-de-la-Baie Chemin de la Pointe			Centre-ville										Cap-aux-Corbeaux	Sainte-Croix Saint-Ours Sainte-Catherine				Vallée du Gouffre				Arrière-pays Terres du Séminaire						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36				
<b>RÉGLEMENTATION</b>																																								
Préserver l'intégralité du secteur du golf en y limitant le développement domiciliaire							X																																	
Limiter la hauteur des bâtiments et de la plantation de manière à conserver les grands axes visuels en direction du Centre-ville et du fleuve					X		X	X	X	X	X	X																												
Identifier, citer et attribuer un statut de protection ou d'intérêt patrimonial aux bâtiments agricoles et aux résidences dont le caractère historique a été maintenu.								X	X	X	X	X					X	X			X		X	X			X	X	X	X	X	X	X	X						
Limiter l'affichage commercial en quantité, en hauteur et en superficie										X					X	X	X					X		X					X						X					
Élaborer un PIIA pour milieu rural								X	X		X	X	X															X		X	X	X	X							
Limiter le développement de villégiature											X	X												X		X	X	X	X											
Préserver la largeur actuelle des voies de circulation ainsi que les ponts de bois assurant leur intégration au sein du paysage											X	X												X																
Élaborer un PIIA pour les bâtiments institutionnels																	X	X																						
Mettre en place des mesures de contrôle de déboisement ou de la coupe forestière liée à la création de «vue»;																								X													X	X		
<b>AUTRES</b>																																								
Créer un parcours des montagnes	X	X	X																																					
Promouvoir des parcours alternatifs à la route138 pour accéder aux autres municipalités	X																										X		X											
Mettre en application les recommandations du PDZA					X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X							
Soutenir les initiatives en matière d'activités récréatives et touristiques hivernales dans les secteurs en lien avec l'appréciation du paysage (piste de ski de fond, raquettes, relais de motoneige)								X	X																	X	X	X	X	X	X	X	X							
Élaborer un plan directeur pour le site du boisé du Quai en vue de planifier son développement selon une vision intégrée à long terme													X										X																	
Assurer un développement de villégiature qui harmonise les activités récréatives et forestières avec l'environnement par la mise sur pied d'un projet de forêt récréotouristique pour le développement d'un tourisme d'aventure et d'écotourisme																																						X	X	X
Travailler de concert avec les autorités de la Seigneurie de Beupré de manière à permettre l'exploitation de la matière ligneuse tout en limitant les impacts visuels des coupes forestières à partir des secteurs à plus hautes visibilités.																																							X	



# ROUTE 138 - SAINT-PLACIDE

## Points forts :

- L'immersion en milieu naturel forestier
- Parcours sinueux et vallonné permettant de vivre les variations topographiques
- La proximité des plans d'eau (lac, rivière)
- Secteur peu développé (habitation, commerce) laissant place à de vastes ouvertures permettant d'apprécier le paysage
- L'expérience de corridor routier forestier (vue fermée)

## Points faibles :

- Visibilité des nombreuses routes forestières et des sites liés à l'exploitation dans le secteur des Terres du Séminaire
- La route 138 agissant à titre de route de transit (appréciation de l'unité diminuée due à la vitesse de circulation)
- La forte présence des lignes de transport d'électricité en secteur habité (sous-unité 3)
- L'érosion et l'effritement des talus le long du rang de Saint-Placide Sud

## SOUS-UNITÉS 1 À 4



## Points de vue, lieux et paysages d'intérêt :

- Les croix de chemin
- Le pont couvert de Saint-Placide
- Le noyau villageois typique (église, cimetière, presbytère)
- Les points de vue sur les collines et Baie-Saint-Paul

## Qualité paysagère attribuée :

- Variable selon les sous-unités mais globalement moyenne

## Optimisation de l'appréciation paysagère saisonnière :

- Hivernale et automnale

## Ambiance à renforcer ou à préserver :

- Le caractère forestier habité



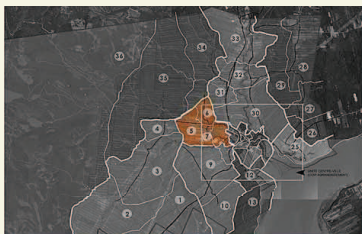
## Recommandations :

- Renforcer la plantation de conifères le long de la route 138 (corridor forestier à consolider)
- Créer un parcours des montagnes permettant d'apprécier la lecture du relief (via le rang Saint-Placide jusqu'à la côte de Pérou)
- Promouvoir des parcours alternatifs à la route 138 (chemin de la Martine) pour accéder aux autres municipalités - parcourir des expériences paysagères
- Aménager un point d'arrêt dans le secteur du noyau villageois ainsi que le long de la rivière du Bras du Nord-Ouest incluant aire de stationnement, aire de pique-nique ou bancs (sous-unités 2 et 3)
- Encourager la rénovation domiciliaire et promouvoir la coloration des bâtiments afin de mettre en valeur leurs caractéristiques architecturales et de leur permettre de se démarquer du paysage
- Recourir à des mesures de stabilisation (végétale ou minérale) et d'amélioration des abords du rang Saint-Placide Sud (notamment en retirant les blocs séparateurs ou glissière de type Jersey) pour les éléments plus intégrés au milieu
- Souligner la zone de transition entre les municipalités par des aménagements renforçant les éléments marquants ou distinctifs du paysage





# CÔTE DE PÉROU - SAINT-GABRIEL-DE-PÉROU

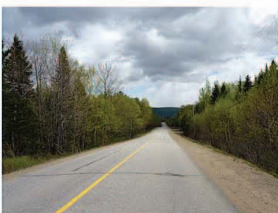


## Points forts :

- L'occupation et l'activité agricole présente
- La faible densité de développement (habitation, commerce)
- Les terrasses et gradins surplombant la vallée du Gouffre
- L'insertion au paysage et le caractère du terrain de golf Le Loup

## Points faibles :

- La faible intégration au paysage des sites d'extraction (carrières, sablières)
- L'hétérogénéité du cadre bâti par secteur (Côte de Pérou)
- La forte présence des lignes de transport d'électricité (pylônes de transport d'énergie et fils aériens)
- La perte de l'implantation traditionnelle



## Points de vue, lieux et paysages d'intérêt :

- Les points de vue et les panoramas multiples sur les principales composantes du paysage baie-saint-paulois (champs agricoles, centre-ville, fleuve Saint-Laurent)
- Le secteur de la ferme Pérou
- Le secteur du golf Le Loup
- Le moulin à eau du ruisseau Michel et sa vallée encaissée

## Qualité paysagère attribuée :

- Moyenne à forte

## Optimisation de l'appréciation paysagère saisonnière :

- Printanière et fin de la saison estivale

## Ambiance à renforcer ou à préserver :

- Le caractère agroforestier

## SOUS-UNITÉS 5 A 8

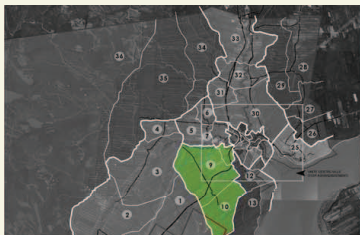


## Recommandations :

- Préserver l'intégrité du secteur du golf (paysage non altéré) en y limitant le développement
- Limiter la hauteur des bâtiments et de la plantation de manière à conserver les grands axes visuels en direction du centre-ville et du fleuve dans le secteur de la côte de Pérou/Chemin du Vieux-Moulin
- Mettre en place des zones tampons ou talus végétalisés visant à camoufler les sites d'extractions industrielles
- Utiliser les friches agricoles pour des aménagements mettant en valeur leur potentiel et le caractère de l'unité de paysage notamment que par la plantation de semences annuelles (à titre d'exemple, la Ferme Pérou a planté des tournesols le long de ses champs)
- Planter des arbres et des arbustes afin de rythmer/camoufler ou créer des séquences dans les secteurs ayant moins d'intérêt
- Aménager un belvédère ou un point d'observation dans un champ (sous-unité 5) en exploitant l'emprise des lignes de transport d'électricité
- Mettre en application les recommandations du PDZA







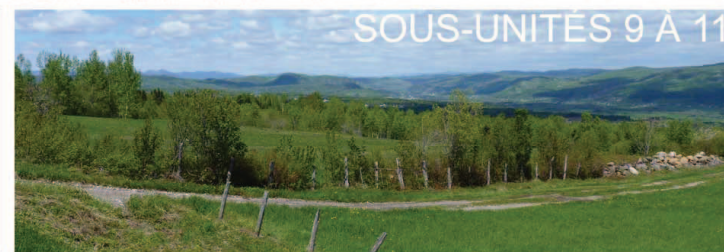
# CÔTE SAINT-ANTOINE

SOUS-UNITÉS 9 À 11



## Points forts :

- Les grands panoramas offerts vers le centre-ville de Baie-Saint-Paul, le fleuve Saint-Laurent, l'Îles aux Coudres
- L'alternance des parcelles boisées et des terres cultivées-paysage traditionnel
- L'expérience à la fois rurale, agroforestière et montagnaise de cette unité
- L'occupation et l'activité agricole en transformation (les volières Baie-Saint-Paul, le fumoir Saint-Antoine, Omerto) dans la portion de la sous-unité 9



## Points faibles :

- L'hétérogénéité du cadre bâti par secteur et plus particulièrement dans le secteur de la sous-unité 11
- L'intersection de la route 138 avec ses industries de transport et les zones d'entreposage peu intégrées au cadre environnant
- Les bâtiments et les infrastructures routières (lit d'arrêt) implantés côté fleuve

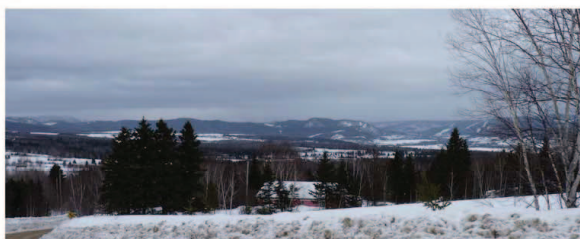


## Points de vue, lieux et paysages d'intérêt :

- Panoramas sur le parc national des Grands-Jardins, le fleuve Saint-Laurent, l'Île aux Coudres jusqu'à la rive Sud (Bas-Saint-Laurent)
- Percées visuelles occasionnelles vers le fleuve et la baie tout au long du parcours du rang Saint-Antoine Nord et de la route 138 (direction est)
- Vue sur la vallée de la rivière du Gouffre (sous-unité 11)
- Le belvédère et point d'observation du bureau touristique
- La présence de nombreux bâtiments de ferme à caractère patrimonial

## Qualité paysagère attribuée :

- Moyenne à forte



## Optimisation de l'appréciation paysagère : saisonnière :

- En toutes saisons

## Ambiance à renforcer ou à préserver :

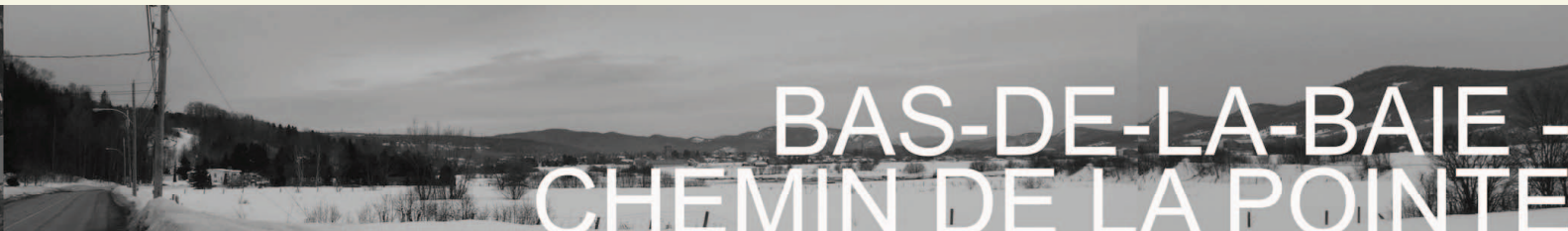
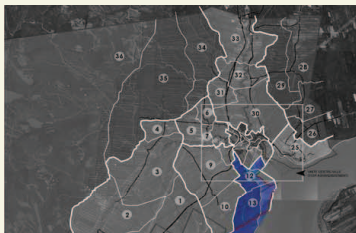
- Le caractère des terrasses agroforestières

## Recommandations :

- Identifier, citer et attribuer un statut de protection ou d'intérêt patrimonial aux bâtiments agricoles et aux résidences dont le caractère historique a été maintenu
- Encourager l'exploitation des terres agricoles et le maintien de cette activité afin de maintenir les ouvertures et l'alternance des parcelles cultivées et boisées
- Soutenir les initiatives en matière d'activités récréatives et touristiques hivernales dans ces secteurs en lien avec l'appréciation du paysage (piste de ski de fond, raquettes, relais de motoneige)
- Utiliser les friches agricoles pour des aménagements mettant en valeur leur potentiel et le caractère de l'unité de paysage notamment par la plantation de semences annuelles
- Limiter la hauteur des bâtiments et de la plantation de manière à conserver les grands axes visuels en direction du centre-ville et de la baie
- Planter des arbres et des arbustes afin de rythmer/camoufler ou créer des séquences dans les secteurs ayant moins d'intérêt (zones d'entreposage, bâtiment commercial (sous-unité 11))
- Limiter l'affichage commercial en quantité, en hauteur et en superficie (sous-unité 11)
- Élaborer un PIIA pour milieu rural
- Mettre en application les recommandations du PDZA







# BAS-DE-LA-BAIE - CHEMIN DE LA POINTE

- Points forts :**
- La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent
  - Les plateformes rocheuses du littoral qui sont accessibles
  - La voie ferrée
  - Les milieux humides et les marais
  - La présence des terres agricoles qui morcellent et s'étendent jusqu'au fleuve
  - Le patrimoine bâti d'intérêt et les ponts de bois
- Points faibles :**
- La présence d'infrastructures et lieux d'entreposage liés à des activités d'excavation (peu intégré)
  - L'érosion des berges et l'altération des dunes dans le secteur du boisé du Quai
  - Le mélange hétéroclite d'une villégiature ancienne, récente et haut-de-gamme dont l'implantation et l'intégration à l'environnement diffèrent (peu d'harmonie d'ensemble)
  - Le patrimoine bâti disséminé au travers des constructions récentes

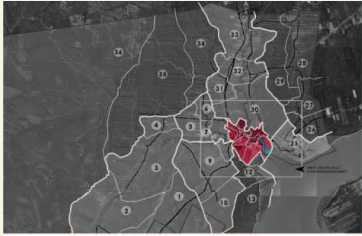
- Points de vue, lieux et paysages d'intérêt :**
- Les nombreux panoramas et points de vue vers le large et la côte
  - Les percées visuelles vers les battures et le centre-ville
  - Le boisé du Quai
  - Les chutes de la Goudronnerie, du Milieu et du Moulin
- Qualité paysagère attribuée :**
- Forte
- Optimisation de l'appréciation paysagère saisonnière :**
- Hivernale et estivale
- Ambiance à renforcer ou à préserver :**
- Le caractère fluvial et champêtre



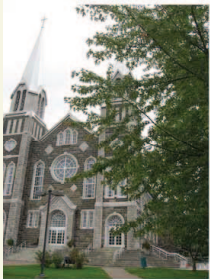
- Recommandations :**
- Améliorer l'accès au fleuve, aux marais (rivière aux Vases) et aux chutes par l'aménagement de sentiers et points d'observation pour la mise en valeur et la protection de ces milieux
  - Élaborer un plan directeur pour le site du boisé du Quai en vue de planifier sa mise en valeur et sa protection selon une vision intégrée à long terme
  - Procéder à des travaux de stabilisation des berges et des dunes
  - Identifier, citer et attribuer un statut de protection ou d'intérêt patrimonial aux bâtiments agricoles et aux résidences dont le caractère historique a été maintenu
  - Limiter le développement de villégiature
  - Préserver la largeur actuelle des voies de circulation ainsi que les ponts de bois assurant leur intégration au sein du paysage
  - Encourager l'exploitation des terres agricoles et la poursuite de cette activité afin de maintenir les ouvertures visuelles et le prolongement des terres jusqu'au fleuve unique à Baie-Saint-Paul
  - Utiliser les friches agricoles pour l'implantation de jardins communautaires
  - Limiter la hauteur des bâtiments et la plantation de manière à conserver les grands panoramas en direction du fleuve et du centre-ville
  - Élaborer un PIIA pour milieu rural visant une meilleure intégration au contexte riverain et fluvial
  - Mettre en application les recommandations du PDZA







# CENTRE-VILLE



**Points forts :**

- Les plages (parc du Gouffre, boisé du Quai) et les milieux humides en bordure des rivières
- Le coeur patrimonial et historique
- La qualité patrimoniale et historique du cadre bâti et de la trame urbaine de la ville
- La présence des terres agricoles qui morcellent, s'intègrent à la trame urbaine et s'étendent jusqu'au fleuve Saint-Laurent
- L'arrière-plan des collines et des montagnes ceinturant le territoire de Baie-Saint-Paul (le centre-ville est le point bas du territoire et accessible visuellement de tous les points surélevés)



## SOUS-UNITÉS 15 À 24



**Points faibles :**

- La barrière créée par le pont Leclerc (continuité spatiale brisée) et la désorganisation du carrefour Saint-Jean-Baptiste/Sainte-Anne/Ambroise-Fafard)
- La surmultiplication des fils électriques dans la portion Est de la rue Saint-Jean-Baptiste et de la rue du Domaine Gobeil
- Le poste de distribution électrique à l'intersection du chemin de l'Équerre et du boulevard Monseigneur-de-Laval
- Le traitement architectural et visuel du boulevard Monseigneur-de-Laval (design urbain)
- La confusion quant aux limites des aménagements ou des zones accessibles dans le secteur du boisé du Quai entraîne une détérioration du milieu (l'érosion des berges, du littoral et des dunes de sable)
- La vocation et cohérence dans le secteur du boisé du Quai et des zones attenantes (la confusion dans la limite des aménagements ou des zones accessibles entraîne une détérioration du milieu)

**Points de vue, lieux et paysages d'intérêt :**

- Les nombreux panoramas et points de vue vers le fleuve Saint-Laurent, l'île aux Coudres et la rive Sud du Saint-Laurent
- L'ouverture de la vallée du Gouffre au fleuve
- Les battures situées à l'extrémité de la rue Saint-Joseph et de la rue Sainte-Anne
- Le secteur de l'ensemble conventuel du Sacré-Coeur des Petites Franciscaines de Marie (l'allée piétonnière menant au cimetière)
- Les rues Saint-Adolphe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et Ambroise-Fafard
- Les champs en culture au sein de la trame urbaine







**Qualité paysagère attribuée :**

- Fortement variable en fonction de la sous-unité mais globalement forte

**Optimisation de l'appréciation paysagère saisonnière :**

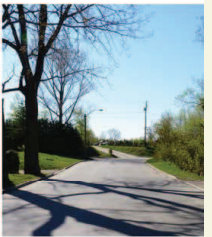
- Estivale et automnale

**Ambiance à renforcer ou à préserver :**

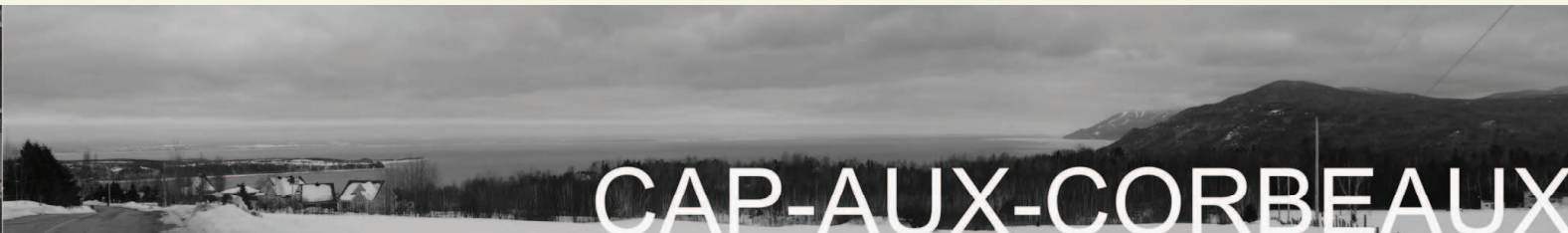
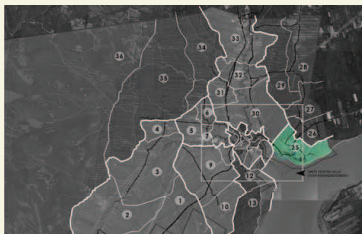
- L'unicité de la dynamique d'une zone agricole et patrimoniale en milieu urbain

**Recommandations :**

- Envisager un travail de concert avec la Route bleue et orientation à intégrer au plan directeur des parcs, espaces verts et équipements récréatifs
- Élaborer un plan directeur ou plan d'ensemble pour le site du boisé du Quai en vue de planifier sa mise en valeur et sa protection selon une vision intégrée
- Aménager davantage de points d'arrêt le long des plans d'eau (rivière du Gouffre, rivière du Bras) et améliorer l'identification des accès existants
- Diminuer le nombre de structures d'affichage de manière à clarifier la lecture spatiale et réduire le nombre d'éléments verticaux (possibilité de regroupement)
- Améliorer l'expérience paysagère et visuelle le long du boulevard Monseigneur-de-Laval en établissant une stratégie de verdissement avec les commerçants et les industries en rive de la route et en élaborant un projet d'aménagement global avec le MTQ (terre-pleins plantés, amélioration des carrefours, etc.)
- Mettre en lumière les éléments structurants et ponctuels du paysage (poursuivre l'initiative entreprise par la mise en lumière des clochers ou encore l'illumination du centre-ville durant le marché de Noël)
- Planter des arbres et des arbustes afin de rythmer/camoufler ou créer des séquences dans les secteurs ayant moins d'intérêt de même que dans les quartiers présentant un faible couvert arborescent et en développement
- Identifier, citer et attribuer un statut de protection ou d'intérêt patrimonial aux bâtiments et aux résidences dont le caractère historique a été maintenu tel que l'ensemble conventuel
- Encourager la rénovation domiciliaire et promouvoir la coloration des bâtiments afin de mettre en valeur leurs caractéristiques architecturales et de leur permettre de se démarquer du paysage
- Élaborer un PIIA pour les bâtiments institutionnels
- Mettre en application les recommandations du PDZA pour la zone agricole permanente en milieu urbain







# CAP-AUX-CORBEAUX

## Points forts :

- La résistance de l'occupation agricole par endroits (Cap-aux-corbeaux Nord)
- Les vastes panoramas
- La route 362 qui suit le relief de collines et de vallons en offrant des vues en plongée
- L'escarpement du littoral boisé et de forte dénivellation
- La forte présence du fleuve Saint-Laurent visuellement et tangible dans la portion du Vieux Quai.

## Qualité paysagère attribuée :

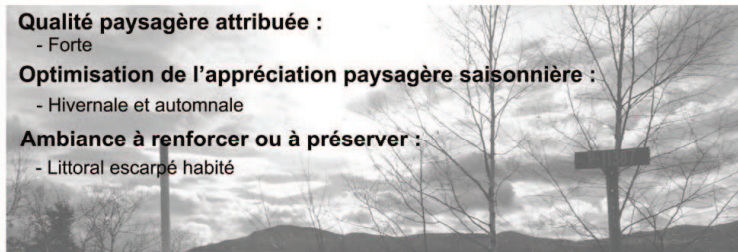
- Forte

## Optimisation de l'appréciation paysagère saisonnière :

- Hivernale et automnale

## Ambiance à renforcer ou à préserver :

- Littoral escarpé habité



## Points faibles :

- L'intégration des résidences à leur milieu environnant (forte visibilité liée au déboisement ou à l'impantation en pente)
- L'hétérogénéité du cadre bâti
- La transformation et la perte de l'occupation de villégiature classique
- L'abandon de la pratique agricole
- La privatisation des points de vue



## Points de vue, lieux et paysages d'intérêt :

- Les points de vue en plongée sur le fleuve et l'île aux Coudres
- Les vues panoramiques sur le fleuve jusqu'aux montagnes du Massif-du-Sud (Bas-Saint-Laurent)
- La découverte progressive du fleuve Saint-Laurent, de l'île aux Coudres, du relief montagneux et l'ouverture de la vallée du Gouffre jusqu'aux clochers de l'église
- Le Vieux Quai
- Le belvédère de la route 362



## Recommandations :

- Limiter le développement de villégiature
- Aménager un espace public au Vieux Quai afin de créer un accès sécuritaire au fleuve pour les citoyens
- Aménager des aires de repos, d'observation et de promenade et en favoriser l'appropriation citoyenne au sein du développement de la Montagne et du Domaine Charlevoix
- Mettre en place des mesures de contrôle du déboisement ou de la coupe forestière liées à la création de «vue»
- Recourir à des mesures de stabilisation (végétale ou minérale) et d'atténuation des pentes (drainage) le long des voies de circulation au Domaine Charlevoix et dans certaines portions du développement de la Montagne
- Utiliser les friches agricoles pour des aménagements mettant en valeur leur potentiel et le caractère de l'unité de paysage notamment par la plantation de semences annuelles
- Préserver la largeur actuelle des rues à caractère privé (rues des Ormes, des Peupliers, des Cerisiers et des Bouleaux) assurant leur intégration au sein du relief et du couvert arborescent





# SAINTE-CATHERINE - SAINTE-CROIX - SAINT-OURS



**Points forts :**

- L'occupation agricole soit une agriculture de plateau dynamique dominée par l'élevage tel que définie par Ruralys
- Les grands panoramas vers le contrefort des Laurentides
- L'alternance des parcelles boisées et des terres cultivées (ouverture-fermeture)
- Le mélange de ruralité, agroforesterie et montagne
- Le patrimoine bâti résidentiel et agricole



SOUS-UNITÉS 26 A 29



**Points faibles :**

- L'hétérogénéité du cadre bâti par secteur
- La forte présence des lignes de transport d'électricité (pylônes de transport d'énergie et fils aériens)
- La perte de l'implantation traditionnelle

**Qualité paysagère attribuée :**  
- Variable de forte à faible

**Optimisation de l'appréciation paysagère saisonnière :**  
- En toutes saisons

**Points de vue, lieux et paysages d'intérêt :**

- Panoramas sur le parc national des Grands-Jardins et sur la vallée de la rivière du Gouffre

**Ambiance à renforcer ou à préserver :**  
- Le caractère agricole et bucolique



**Recommandations :**

- Promouvoir des parcours alternatifs aux routes 138 et 362 (rang Sainte-Marie) pour accéder aux autres municipalités-parcourir des expériences paysagères
- Souligner la zone de transition entre les municipalités (Les Éboulements) par des aménagements renforçant les éléments marquants ou distinctifs du paysage
- Identifier, citer et attribuer un statut de protection ou d'intérêt patrimonial aux bâtiments agricoles et aux résidences dont le caractère historique a été maintenu
- Encourager l'exploitation des terres agricoles et le maintien de cette activité afin de maintenir les ouvertures et l'alternance des parcelles cultivées et boisées
- Élaborer un PIIA pour milieu rural (sous-unité 28)
- Mettre en application les recommandations du PDZA
- Aménager des aires de repos, d'observation et de promenade et en favoriser l'appropriation citoyenne au sein de ces sous-unités de paysage (absence d'espace public)



**Recommandations (suite) :**

- Soutenir les initiatives en matière d'activités récréatives et touristiques hivernales dans ces secteurs en lien avec l'appréciation du paysage (piste de ski de fond, sentier équestre, raquettes, relais de motoneiges)
- Favoriser la route partagée (cyclable/piétonnier/automobile) pour fins de découverte des paysages
- Limiter le développement de la villégiature







**Points forts :**

- L'occupation agricole
- Les grands panoramas de la vallée
- L'alternance des parcelles boisées et des terres cultivées le long des deux principales voies de circulation (chemin Saint-Laurent et route 138)
- Le patrimoine bâti résidentiel et agricole
- La présence des rivières du Gouffre et La Rémy
- L'arrière-plan des collines et des montagnes ceinturant le territoire de Baie-Saint-Paul

**SOUS-UNITÉS 30 À 33**



**Points faibles :**

- La perte de la trame d'implantation rurale le long du chemin Saint-Laurent et de la route 138
- Le manque d'entretien du patrimoine bâti agricole
- La densification et l'hétérogénéité du cadre bâti le long des deux axes principaux (rang Saint-Laurent et boulevard Monseigneur-de-Laval)
- La présence d'infrastructure et d'entreposage liés aux activités d'excavation et industrielles (peu intégré)
- La perte du caractère agricole par un nombre croissant de friches agricoles (déprise agricole)
- Le traitement architectural et visuel du boulevard Monseigneur-de-Laval (design urbain)
- L'érosion des berges le long de la rivière du Gouffre

**Points de vue, lieux et paysages d'intérêt :**

- La rivière du Gouffre
- Les vastes vues ouvertes vers le centre-ville de Baie-Saint-Paul, les terrasses
- La profondeur des champs visuels au sein de la vallée agricole et du relief montagneux
- Les moulins à eau (la Terrasse de la Rémy et de la côte de la Chapelle)

**Qualité paysagère attribuée :**

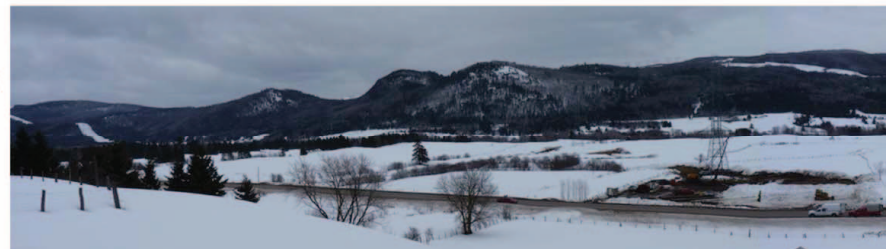
- Forte

**Optimisation de l'appréciation paysagère saisonnière :**

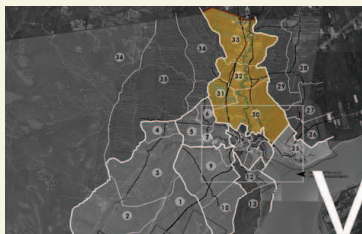
- En toutes saisons

**Ambiance à renforcer ou à préserver :**

- Le caractère rural et agricole





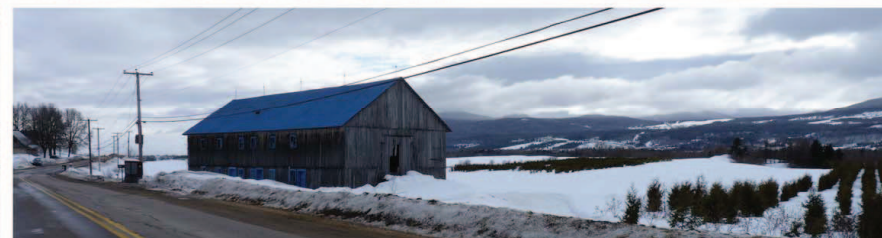


# VALLÉE DU GOUFFRE

## Recommandations :

- Souligner la zone de transition entre les municipalités (Saint-Urbain) par des aménagements renforçant les éléments marquants ou distinctifs du paysage
- Aménager des points d'arrêt et d'observation permettant d'apprécier le milieu agricole. Le plan paysage de la route 138 propose un point d'arrêt dans le secteur du moulin de La Rémy. D'autres points d'arrêt pourraient être envisagés le long du chemin Saint-Laurent. Des accommodations pour les cyclistes pourraient y être intégrées.

## SOUS-UNITÉS 30 À 33



## Recommandations (suite) :

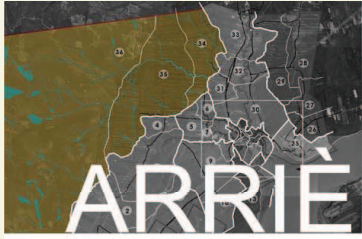
- Promouvoir des parcours alternatifs à la route 138 (rang Saint-Jérôme) pour accéder aux autres municipalités-parcourir des expériences paysagères
- Améliorer la visibilité des différents points d'accès possibles aux divers réseaux de sentiers qui parcourent cette unité. Ils offrent des expériences et des ambiances paysagères alternatives
- Identifier, citer et attribuer un statut de protection ou d'intérêt patrimonial aux bâtiments agricoles et aux résidences dont le caractère historique a été maintenu
- Élaborer un PIIA pour milieu rural (misant sur le patrimoine et l'agriculture)
- Utiliser les friches agricoles pour des aménagements mettant en valeur leur potentiel et le caractère de l'unité de paysage notamment par la plantation de semences annuelles
- Mettre en application les recommandations du PDZA
- Aménager des aires de repos, d'observation et de promenade et en favoriser l'appropriation citoyenne au sein de ces sous-unités de paysage (absence d'espace public)

## Recommandations (suite) :

- Soutenir les initiatives en matière d'activités récréatives et touristiques hivernales dans les secteurs en lien avec l'appréciation du paysage (piste de ski de fond, sentier équestre, raquettes, relais de motoneige)
- Créer des zones tampons afin de camoufler ou créer des séquences visuelles pour les secteurs ayant moins d'intérêt visuellement ou ayant été altérés, tels que les infrastructures et lieux d'entreposage liés aux activités d'excavation et industrielles (peu intégré)
- Diminuer le nombre de structures d'affichage de manière à clarifier la lecture spatiale et réduire le nombre d'éléments verticaux (boulevard Monseigneur-de-Laval)
- Améliorer l'expérience paysagère et visuelle le long du boulevard Monseigneur-de-Laval en établissant une stratégie de verdissement avec les commerçants et les industries en rive de la route et en élaborant un projet d'aménagement global avec le MTQ







# ARRIÈRE-PAYS - TERRES DU SÉMINAIRE

**Points forts :**

- L'immersion en milieu naturel forestier
- Les parcours sinueux et vallonnés permettant de vivre les variations topographiques
- Les nombreux plans d'eau (lacs et rivières)
- Secteur de villégiature (activité récréative de chasse et pêche)

**Points faibles :**

- Les propriétés privées limitant l'accès à ces territoires
- Les nombreuses routes forestières liées à l'exploitation
- Les sites forestiers exploités et visibles des unités de paysage habitées, notamment dans le secteur de Saint-Placide



**SOUS-UNITÉS 34 A 36**



**Points de vue, lieux et paysages d'intérêt :**

- Les vues partielles offertes vers le fleuve et l'île aux Coudres (notamment au sein du Domaine de l'Horizon boisé)
- Les lacs
- Les paysages en transformation de la Seigneurie de Beaupré
- Les forêts à la haute valeur de conservation (FHVC) identifiées au plan général d'aménagement forestier de la Seigneurie de Beaupré

**Qualité paysagère attribuée :**

- Faible à moyenne

**Optimisation de l'appréciation paysagère saisonnière :**

- Estivale et automnale

**Ambiance à renforcer ou à préserver :**

- Le caractère forestier à l'état brut



**Recommandations :**

- Veiller à ce que le secteur de la forêt se développe de façon harmonieuse afin de préserver et protéger les richesses naturelles dans un esprit de développement durable et en s'inspirant de l'aménagement durable de la forêt modèle de McGregor en Colombie-Britannique
- Sensibiliser la population aux activités d'exploitation (saine gestion du territoire/nécessité) des Terres du Séminaire (sous-unité 36) par l'entremise de portes ouvertes ou d'activités de découverte
- Travailler de concert avec les autorités de la Seigneurie de Beaupré de manière à permettre l'exploitation de la matière ligneuse tout en limitant les impacts visuels des coupes forestières à partir des secteurs à plus haute visibilité comme le secteur de Saint-Placide
- Assurer un développement de villégiature visant à harmoniser les activités récréatives et forestières avec l'environnement par la mise sur pied d'un projet de forêt récréotouristique par le développement d'un tourisme d'aventure et d'écotourisme (FHVC-Vallée de la rivière Sainte-Anne) en collaboration avec divers intervenants du territoire des Terres du Séminaire et de ses environs (sous-unités 34 et 35) : forestiers, pourvoiries, Ville de Baie-Saint-Paul, MRC de Charlevoix, etc.
- Mettre en place des mesures de contrôle de déboisement ou de la coupe forestière liée à la création de «vue» dans les développements de villégiature comme le Domaine de l'Horizon boisé (sous-unités 34 et 35)



## 5 > RÉFÉRENCES

- ANNEXE/U. *Mieux intervenir dans les territoires de la grande région de Québec. Guide en design urbain et en aménagement des paysages*, novembre 2012, 121 pages.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME. *Guide de référence. Règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, octobre 2012, 69 pages.
- BERNIER, ÉMÉLIE. « Le paysage, source d'émotion » dans *L'Hebdo Charlevoisien* (Baie-Saint-Paul), 7 novembre 2012.
- BOUCHER, ISABELLE. *Cadre d'intervention pour la protection des paysages : quelques expériences étrangères*, mai 2006, 14 pages.
- CENTRE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GÉNIVAR. *Mise à jour du diagnostic du territoire dans une perspective de développement durable et bilan du plan d'action 2006-2009 de l'Agenda 21 local de Baie-Saint-Paul*, mai 2011, 200 pages.
- COMITÉ DU PATRIMOINE PAYSAGE ESTRIEN. *Paysages du Québec. Manuel de bonnes pratiques*, 2009, 26 pages et annexes.
- DESMEULES, SYLVAIN. « Baie-Saint-Paul, bien plus qu'un paysage à découvrir » dans *Le Soleil* (Québec), 28 septembre 2008.
- DESMEULES, SYLVAIN. « Décor enchanteur et présence historique » dans *Le Soleil* (Québec), 28 septembre 2008.
- GRUPE IBI/DAA. *Plan paysage de la Route 138- Rapport final*, mai 2013, 103 pages.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Guide d'intégration des éoliennes au territoire - Vers de nouveaux paysages*, Québec, 2007, 40 pages.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport. Service de l'Environnement*, Québec, 1994, 124 pages.
- MRC DE CHARLEVOIX. *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix révisé*, juillet 2012, pagination multiple et cartes.
- La RUE, PIERRE. *Caractérisation d'unités de paysage territoire de Petite-Rivière-Saint-François et de Baie-Saint-Paul*, décembre 2005, 110 pages.
- PLANIA. *Baie-Saint-Paul vision 2021- Document d'orientations*, 2009, 36 pages.
- PLANTE, CAROLINE. *Le paysage en courtepoinTE : décoder nos paysages ruraux*, 8 pages.
- ROBITAILLE, ANDRÉ ET JEAN-PIERRE SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*, Les publications du Québec, Québec, 1998, 213 pages.
- RURALYS. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*, 220 pages.
- TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES CÔTE-DE-BEAUPRÉ, CHARLEVOIX, CHARLEVOIX-EST. *Plan paysage de la Route 138- Résumé*, septembre 2013, 23 pages.
- VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL. *Agenda 21- Plan d'action 2011-2016*, 2011, 7 pages.
- VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL. *Agenda 21- Stratégie de développement durable*, 2006, 18 pages.
- VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL. *Diagnostic du territoire de Baie-Saint-Paul dans une perspective de développement durable*, novembre 2005, 42 pages.



VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL  
[www.baiesaintpaul.com](http://www.baiesaintpaul.com)

15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 3G1  
T. 418.435.2205 F. 418.435.2688



Photo : Véronique Tanguay



» Allée piétonnière située sur la propriété de l'ensemble conventuel des Petites Franciscaines de Marie (Unité de paysage du Centre-ville).



Imprimé sur papier certifié FSC contenant 10 % ou plus de fibres postconsommation et est 100 % recyclable.

» Photo page couverture : 1<sup>er</sup> prix du Concours de photographies identitaires de Baie-Saint-Paul 2013 : Paysage automnal des battures vu de la route 362 (Unité de paysage du centre-ville).